

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0755**

commune (s) : Saint Priest

objet : ZAC du Triangle - Travaux primaires - Mandat - Autorisation de signer un marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009**Décision n° B-2009-0755**

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC du Triangle - Travaux primaires - Mandat - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération du 9 mars 2009, le Conseil a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Triangle à Saint Priest, le projet de programme des équipements publics (PEP) ainsi que la désignation du concessionnaire de la ZAC et a individualisé une autorisation de programme partielle de 6 503 000 €.

Pour la mise en œuvre du PEP, une distinction a été faite entre les travaux secondaires (voies de liaison interne et de desserte résidentielle) réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à l'Opac du Rhône et les travaux primaires (axes structurants) réalisés dans le cadre d'un mandat. Le projet de travaux primaires comprend le réaménagement des voies d'accès au centre, soit l'avenue Jean Jaurès et la rue Aristide Briand (route départementale (RD) 318) et la création d'un mail multimodal reliant les différents quartiers au centre-ville.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été engagée en avril 2008 pour désigner le mandataire en charge des travaux primaires. Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 5 décembre 2008, a classé les offres et choisi celle de l'Opac du Rhône pour un montant de 485 286 € TTC correspondant à la rémunération du mandataire.

Les études de maîtrise d'œuvre seront conduites durant l'année 2010 et l'engagement des travaux est programmé en septembre 2011.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mandat des travaux primaires de la ZAC du Triangle à Saint Priest et tous les actes contractuels y afférents avec l'Opac du Rhône pour un montant de 485 286 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1397.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.